

## 2.2.2. Historique des opérations les plus significatives et dispositions prises par la BFC-AG

Il apparaît nécessaire, à ce stade, de préciser comment les différents comptes des entités suspectes ont fonctionné durant ces dernières années, quelle est à ce jour leur situation, enfin quel a été le niveau de réactivité de la banque en la matière.

### Groupe YOUSUF Isam

#### Island Appliance

M. Yousuf Isam est propriétaire en zone hollandaise d'une affaire spécialisée dans la vente de meubles dénommée « Island Appliances ». Deux comptes francs et dollars ont été ouverts en février 1995 à la BFC-AG. Dès le mois de juillet 1996, la banque est intriguée par des mouvements d'espèces très importants sur le compte de l'intéressé. Les explications fournies par M. Isam suffisent pourtant à apaiser les inquiétudes de la banque alors que par ailleurs celle-ci ne dispose d'aucun document comptable lui permettant de mettre en cohérence les flux observés sur le compte et les courants d'affaires annoncés<sup>5</sup>. Pourtant, des opérations devant susciter la vigilance continuent à transiter par le compte sans que cela ne déclenche la moindre réaction (cf. tableau infra). Il faut attendre le mois de mai 1998 pour que la banque procède à une déclaration de soupçon auprès de Tracfin (annexe 5).

Opérations remarquables observées au compte de YOUSUF Isam (Island Appliances)					
Numeros de compte	Date	Opération	Montant	Bénéficiaire	Commentaires de l'Inspection
60.63541.90.40 USD	04-07/96	Dépôt cash.	1,6 MUSD	Lui-même	
	1996	Virement	1,4 MUSD	Lui-même (Cairo Amman Bank en Jordanie)	Information portée à la connaissance de Tracfin qu'en mai 1998
	01/97	Dépôts cash	1,5 MUSD	Lui-même	Ces sommes ont été déposées en 10 versements consécutifs. A ce stade, la constitution d'un dossier de surveillance eut été nécessaire à tout le moins (art. L. 563-3 du CMF)
	02/97	Virement	2 MUSD	Sixteen Plus Corp. (Nova Scotia Bank AWI)	Information portée à la connaissance de Tracfin qu'en mai 1998.
	09/97	Virement	2 MUSD	Ibid.	Ibid.
	04/98	Virement	220 kUSD	Mohamad Abdel Qader (chez West Bank-Israel)	
	10/07/98	Virement	300 kUSD	Ayed Yousef (Winward Island Bank/Sint-Maarten)	Opération n'ayant pas été portée à la connaissance de Tracfin (art. L. 563-3 du CMF)
	15/07/99	Virement	200 kUSD	Adnan Rahal	Ibid.
	9/08/99	Virement	400kUSD	Lui-même	Ibid.
60.20186.90.00 FRF					Ce compte mouvemente très peu

<sup>5</sup> Le dossier ne comporte qu'une simple feuille datée de décembre 1992 mentionnant uniquement le total des actifs ; ce n'est que par un courrier du 16 juillet 2001 que la BFC-AG réclamera pour la première fois les documents comptables et

## Hamed Waleed

M. Hamed Waleed est le gérant d'un supermarché à Sainte-Croix (îles vierges américaines) appartenant à son beau-frère, M. Mohamad Yusuf Fathi (V. infra). L'intéressé a ouvert un compte en dollars à la BFC-AG en juin 1996 afin d'éviter, selon ses dires, certaines taxes prélevées sur les comptes bancaires aux Iles Vierges. Son beau-frère a procuration pour faire fonctionner le-dit compte. M. Hamed Waleed a fait l'objet d'une déclaration de soupçon le 28 mai 1998. Cela étant, dès 1996, d'importantes sommes déposées en espèces et ne paraissant pas avoir de lien avec le statut de simple gérant de ce client auraient dû légitimement nourrir un dossier de renseignement au titre de l'art. L. 563-3 du code monétaire et financier.

Opérations remarquables observées sur le compte n° 60.63878.90 de M. Hamed Waleed				
date	Opération	Montant	Bénéficiaire	Commentaires de l'Inspection
06 à 12/96	Dépôts cash	1,1 MUSD	Lui-même	Ces importants versements espèces n'ont pas été mentionnés dans la déclaration à Tracfin de mai 1998 <sup>6</sup>
08/96	Virement	400 kUSD	Lui-même (Cairo Amman Bank/Jordanie)	Cette opération n'a pas suscité de renseignements complémentaires auprès de l'intéressé (art. L. 563-3 du CMF).
04-05/98	Vers. Cash	865 kUSD	Lui-même	

## Mohamad Yusuf Fathi

Ce client est propriétaire de deux supermarchés dans les Iles Vierges américaines (Sainte-Croix et Saint-Thomas) dont un est dirigé par son beau-frère, M. Hamed Waleed. Il est par ailleurs président de Hamdam Diamond Corp. (cf. infra). L'intéressé a ouvert un compte de non-résident en dollars en juin 1996 également pour les raisons fiscales déjà évoquées. Comme pour les clients cités plus haut, d'importantes opérations espèces ont été observées sur son compte dans les premiers mois suivant l'ouverture (420 kUSD de juin à décembre 1996). Interrogé par la banque, M. Mohamad Yusuf s'est borné à indiquer que ses affaires étaient saines<sup>7</sup>, que le chiffre d'affaire annuel était de 55 MUSD avec un bénéfice réel de 9 MUSD ce qui ne paraît pas en phase avec le bilan de 1995<sup>8</sup>. En 1996, la banque concluait pourtant que l'activité économique prospère *semblait bien justifier* les opérations enregistrées dans ses livres<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> La déclaration en question indique que l'intéressé verse exclusivement des espèces en USD et ne mentionne que la somme de 865 kUSD versée entre le 22 avril et le 12 mai 1998.

<sup>7</sup> Compte rendu d'entretien rédigé par un agent de la banque (M. Gumba) en date du 22 juillet 1996.

<sup>8</sup> Le bilan du 31 déc. 1995 de la société United Corporation (Plaza Spermarket) mentionne un chiffre d'affaire de 36 MUSD et des résultats de seulement 638 kUSD.

<sup>9</sup> Compte rendu préc.

La BFC-AG n'a jamais obtenu le moindre renseignement comptable récent sur cette relation<sup>10</sup>. Aucune analyse de cohérence entre les mouvements, notamment en espèces, observés sur le compte et les courants d'affaires n'a donc pu être menée. Ici aussi, il faut attendre le mois de mai 1998 pour que les opérations réalisées par ce client et susceptibles d'attirer la vigilance soient portées à la connaissance de Tracfin.

**HAMDAM DIAMOND**

Le compte de cette société off-shore immatriculée à Anguilla (BWI) et constituée pour des raisons fiscales selon les déclarations de son président (M. Mohamad Yusuf Fathi) a été ouvert en juin 1996. Le compte en dollars devait être alimenté mensuellement par des versements de 5 à 10 kUSD pour commencer. Très tôt, les versements se sont révélés largement supérieurs à ce qui avait été initialement déclaré. En l'absence de toutes données comptables et faute aussi d'un suivi rapproché, l'agence de Saint-Martin n'a pas été en mesure d'apprécier la pertinence des mouvements d'espèces ayant transité dès l'année 1996. Il faudra là encore attendre mai 1998 pour que cette société fasse l'objet d'une déclaration de soupçon (V. annexe 5 préc.), déclaration qui ne mentionne d'ailleurs pas toutes les opérations suspectes observées au compte de la cliente en particulier durant l'exercice 1996. Ajoutons que la banque a procédé tout récemment à la fermeture du compte de Hamdan Corp. (envoi d'un préavis de clôture le 28 septembre dernier) en raison de « virements suspects vers la Jordanie », de « dépôts d'espèces non justifiés » et plus généralement au motif que les mouvements « ne correspondaient pas à ce qui avait annoncé lors de l'ouverture du compte »<sup>11</sup>.

Numéros de compte	Date	Opération	Montant	Bénéficiaire	Commentaires de l'Inspection
60.63887.90.40 USD	22/07/96 au 31/07/96	Versements espèces	600 kUSD	Hamdam Diamond	Il s'agit de 6 versements dont deux de 200 kUSD chacun non signalés à Tracfin <sup>12</sup>
	1/08/96 au 21/08/96	Ibid	1,7 MUSD	Hamdam Diamond	10 versements espèces réalisés en 10 jours et non signalés dans la déclaration à Tracfin
	09/96	virement	2 MUSD	Hamed Walced (Cairo Amman Bank/Jordanie)	Opération signalée à Tracfin qu'en mai 1998.
	04-05/1998	Vers. cash	560 kUSD	Elle-même	

Comme le montre le tableau ci-dessus, on constate que des opérations de montants significatifs auraient pu déclencher une déclaration de soupçon bien avant celle, manifestement tardive, du 28 mai 1998, ou, à tout le moins, la constitution d'un dossier de renseignement sur le fondement de l'art. L. 563-3 du COMEFL.

<sup>10</sup> Le seul bilan est celui du 31 décembre 1995 précité.

<sup>11</sup> Note interne à la BFC-AG.

<sup>12</sup> La déclaration n° 98-1 indique seulement que le compte enregistre exclusivement des espèces en USD et ne mentionne aucun montant concernant l'exercice 1998 (560 kUSD).